



AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA VOLTA BASIN AUTHORITY

**Atelier Virtuel sur les Mécanismes de financement de la
Coopération et du Développement des Organismes de Basins
Transfrontaliers (16 – 17 décembre 2020)**



Expériences d'Accès de l'Autorité du Bassin de la Volta au Financement du Fonds d'Adaptation (FA)

Présenté par :

Robert Y. DESSOUASSI (Directeur Exécutif/ABV)



Benin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Ghana



Mali



Togo

Avenue Sembène Ousmane
10 BP 13621 Ouagadougou 10

Tel : +226 25 37 6067
www.abv.int

SOMMAIRE



1- Présentation sommaire de l'Autorité du Bassin de la Volta;

2-Bref Aperçu des Mécanismes de Financement des projets de développement dans le bassin de la Volta

3- Expériences d'Accès de l'ABV au financement du Fonds d'Adaptation (FA)

- Défis/difficultés
- Leçons apprises

Conclusion



Bénin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Ghana



Mali



Togo



1- Présentation sommaire de l'Autorité du Bassin de la Volta

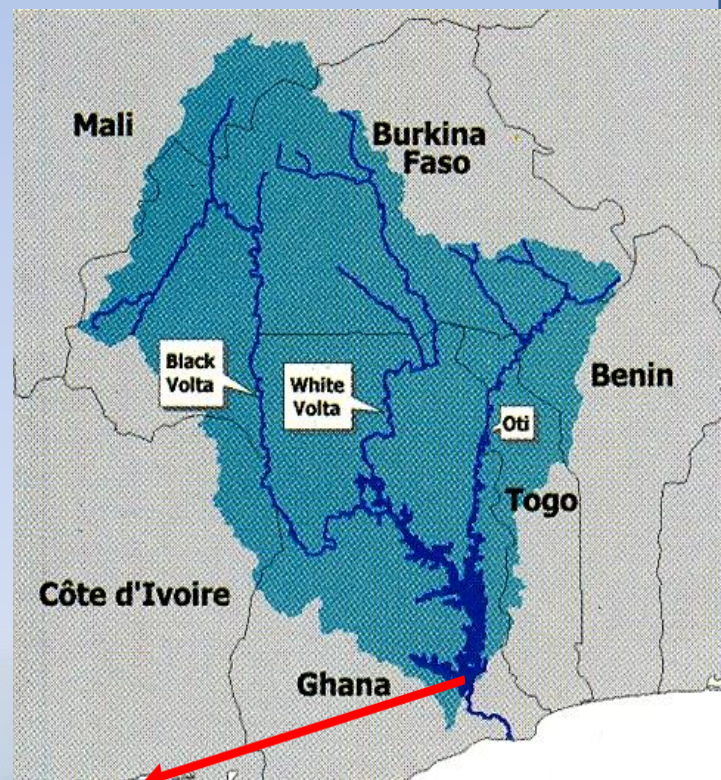
▶ Le fleuve Volta, long de 1850 km, draine une superficie d'environ 400.000 km² répartie sur le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Ghana et le Togo;

▶ Le 19 janv. 2007, ces Etats ont librement et en connaissance de cause, signé la Convention portant Statut du fleuve Volta et création de l'ABV.

▶ Article 2/Convention-ABV: les **6 Etats déclarent le fleuve volta, ses affluents et sous-affluents, un Fleuve International et s'engagent à coopérer étroitement en vue de la valorisation rationnelle et durable des ressources en eau de la Volta.**

▶ **Mandat-ABV** : «Promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo



Basse Volta : Lac de 550km de long avec une superficie de 8.502 km² et un volume moyen de 148 Mds de m³ (plus grand Artificiel au monde)

2 -Bref aperçu des Mécanismes de Financement des projets de développement dans le bassin de la Volta

▶ De sa création en 2007 à nos jours, l'ABV fonctionne sur la base de deux (2) Sources de financement :

1) la Contribution financière annuelle des Etats membres suivant une Clé de répartition convenue et dédiée au budget de fonctionnement ;

2)- les Appuis des Partenaires Techniques et Financiers, sous forme de subventions à travers les projets/programmes de développement réalisés, en cours de réalisation et de préparation (Budget d'Investissement).

▶ Le 17 mars 2014, le Conseil des Ministres, a adopté d'autres mécanismes de financement autonome et durable (CF étude sur le Financement de l'ABV, réalisée avec l'appui financier de l'AfD)

▶ Il s'agit, entre autres de :

- Redevance de type Utilisateur / Payeur (irrigation, AEP, hydroélectrique et Hydroagricole);
- Redevance de type Pollueur / Payeur (les industries extractives/orpaillage);
- Mécanismes de Financements Sous-régionaux : prélèvements communautaires (CEDEAO, UEMOA) et Fonds de capitalisation;

Etc

3- Expériences d'Accès de l'ABV au financement du Fonds d'Adaptation (FA)

Fond d'Adaptation

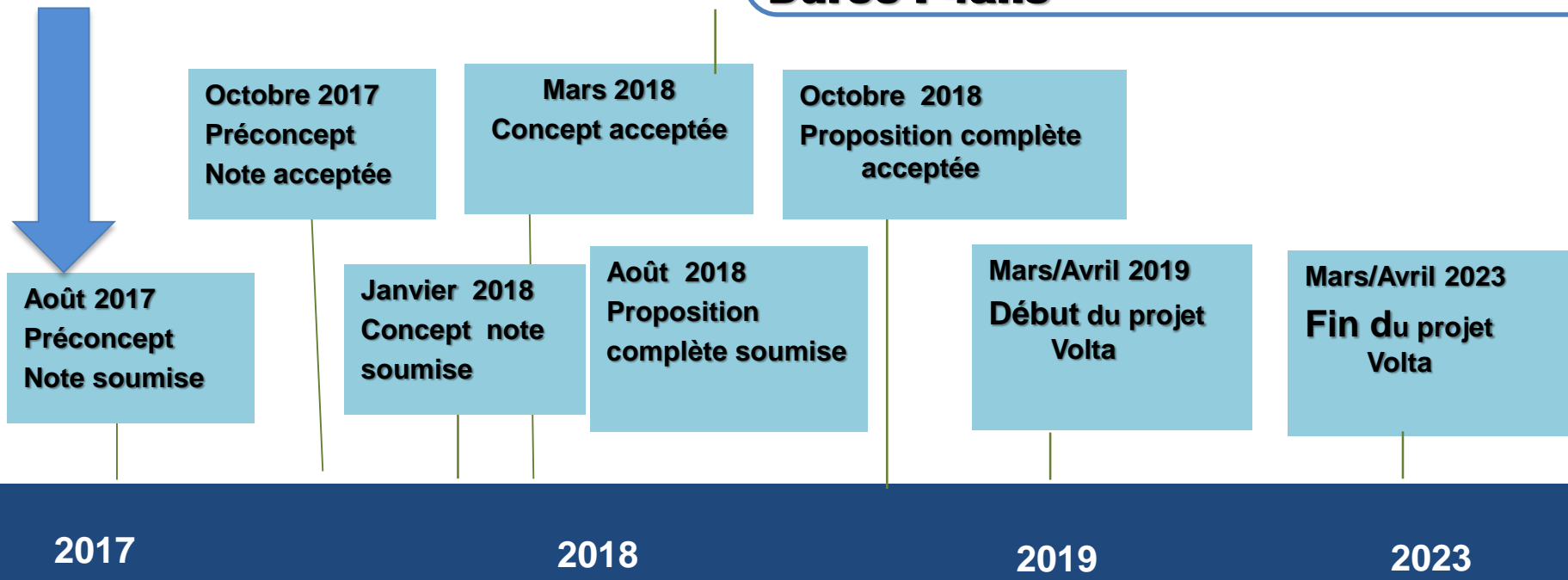
Partenariat

- OMM (coordination)
- GWP/AO
- ABV

Projet VFDM : Volta Flood and Drought Management (la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des système d'alerte précoce existants)

Montant: 7 920 000 U.S Dollars

Durée : 4ans



3.1- Quelques Défis/Difficultés

- ▶ Dans le cadre du Projet “Volta Flood and Drought Management”, on peut noter comme difficultés :**
- le faible niveau de structuration de la communication au début du projet entre surtout les Points Focaux nationaux relevant des trois partenaires (OMM-ABV-GWP-AO) de mise en œuvre du projet ;**
 - le temps mis dans le processus de recrutement du Chargé du Projet à l’OMM, du Chargé et Assistant techniques pour l’ABV et le GWP-WA ainsi que la préparation et la signature du Protocole d’Entente de mise en œuvre entre les trois partenaires (OMM, ABV, OWP-AO);**
 - le retard dans le transfert des fonds pour l’embauche du Personnel du Projet et pour le démarrage effectif des activités;**
 - les engagements et/ou ententes avec divers intervenants nationaux et internationaux (Consultations), prenant parfois du temps générant ainsi des retards;**
 - l’élaboration d’un plan de travail détaillé et des accords avec les partenaires externes de mise en œuvre, effectuée au cours des 3 mois ayant suivi l’atelier de lancement du projet;**

- **la non clarification/définition des rôles et responsabilités de chacun des principaux acteurs qui ralentissait l'exécution des activités;**
 - **le Faible taux de consommation du budget en 1ère année de mise en œuvre dû à plusieurs facteurs ci-dessous évoqués;**
 - **le ralentissement des activités occasionné par la pandémie à Covid-19.**
- ▶ Ces difficultés ont été à l'origine du faible taux de consommation du budget ce qui a impacté négativement sur le montant du budget demandé pour la 2ème année.**

3.2- Quelques Leçons apprises

- **Nécessité d'une coordination et d'une planification adéquates/efficaces avant le lancement tant au niveau régional que national au regard de la diversité des parties prenantes;**
- **Nécessité d'une veille stratégique sur la durabilité, la propriété et le succès final du projet notamment à travers les mesures de sauvegarde environnementale et sociale efficaces;**
- **Enfin, pour s'assurer des financements additionnels ou dans la durée du Fonds, il est important d'anticiper et de développer des initiatives à partir des acquis engrangés et/ou pour mettre en œuvre d'autres thématiques pertinentes éligibles au Fonds.**

CONCLUSION

- ▶ **Pour les activités entreprises à ce jour, les garanties environnementales et sociales, ont été adéquates et aucun impact négatif n'a encore émergé.**
- ▶ **Les retards majeurs ont été causés par des facteurs externes (en raison de la situation covid-19) indépendants de la volonté des partenaires du projet.**
- ▶ **Il est à retenir que le Fonds d'Adaptation est flexible dans l'allocation de ses ressources mais cela requiert une certaine efficacité dans leur utilisation.**
- ▶ **Enfin, le Fonds d'Adaptation, est ouvert aux financements dans le cadre de la mise à l'échelle des acquis engrangés en vue de la consolidation et de la continuité pourvu qu'ils s'inscrivent dans le domaine privilégié du Fonds.**



AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTA VOLTA BASIN AUTHORITY

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Bénin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Ghana



Mali



Togo

Avenue Sembène Ousmane
10 BP 13621 Ouagadougou 10

Tél. : +226 25 37 60 67
www.abv.int